

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bordeaux, le 7 juin 2023

Réponse à l'article de Sud-Ouest du 24 mai 2023: Notre Directeur Régional ne vous a pas tout dit !

Nous vous proposons de réagir, arguments à l'appui, sur chacun des points évoqués dans l'article:

- « **1 foyer sur 2 paie des impôts** » : Il est nécessaire de préciser que 1 foyer sur 2 paie l'impôt **sur les revenus**. Mais au quotidien, tous les français paient des taxes et impôts comme la TVA. Cette taxe qui s'applique sur la commercialisation de tous les produits et services n'est pas progressif contrairement à l'impôt sur les revenus et donc n'impacte pas le budget de tous les français de la même manière. Par exemple, sur un plein d'essence à 50 €, les taxes représentent 60 % (TVA 20 % et TICPE* 40 %) soit 30 €. Pour un français avec peu de revenus, ces taxes pèseront plus sur son budget quotidien que pour un usager plus aisé.

* *taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)*

- « **Nous avons en France le taux de prélèvement le plus élevé** » : c'est vrai. La France est vice-championne des prélèvements obligatoires juste derrière le Danemark. Mais en contrepartie, nous bénéficions de services publics gratuits (santé, éducation, justice, sécurité), d'un système de retraite, ... contrairement à beaucoup de nos voisins européens. Aujourd'hui la France est le pays européen qui offre le meilleur système de protection social.

En France, le montant moyen des prestations sociales s'élève à plus de 12 350 € par habitant en 2021. Ce montant représente plus de 2 000 € supplémentaires à la moyenne de l'UE-27 (10 150 €). Comparons le système de chômage entre le Royaume-Uni et la France. Au Royaume-Uni, une personne de plus de 25 ans perdant son emploi ne pourra bénéficier d'un chômage que pendant 182 jours avec une indemnisation de 89,30 € par semaine ! En France, cette même personne bénéficierait d'une indemnisation chômage de 57 % de son salaire de référence et ce pour une période pouvant aller jusqu'à 24 mois.

- « **Si vous augmentez les impôts, vous avez le risque de délocalisation de l'activité économique** » Les impôts joueraient un rôle majeur dans l'attractivité des territoires et compétitivité des entreprises ? c'est faux ! Le Conseil national de la productivité dans un rapport de 2019 explique que les problèmes de compétitivité des entreprises françaises ne sont pas liés à des questions de coûts ou de prix mais à une absence de main-d'œuvre qualifiée, un retard dans l'adoption des technologies de l'information et de la communication, une capacité d'innovation moins importante... Le choix d'implantation d'une entreprise sur un territoire repose sur les mêmes critères : vais-je trouver une main-d'œuvre qualifiée? Les infrastructures environnantes sont-elles adaptées à mon activité ? Les impôts de production en France, même si ils sont jugés élevés, n'empêchent pas la création d'entreprises, l'implantation d'usines... Les aides aux entreprises et les crédits d'impôts, plus élevées en France que chez nos voisins, sont d'ailleurs des mesures en faveur de la création, du développement et du maintien des entreprises et qui viennent en contrepartie des impôts prélevés.

- « **Dans chaque niche, il y a un chien qui la défend** » Près de 5 millions de foyers fiscaux ont déclaré des dons aux associations en 2021 ... Peut-on décemment les qualifier de « chiens gardant une niche » ? Les mots ont un sens ! Comment vivrait le tissu associatif en France, notamment tous les secteurs abandonnés par l'État depuis des décennies, comme l'aide aux plus démunis ?

Il serait plus opportun de s'intéresser aux 0,1% les plus riches de la population qui paient proportionnellement moins d'impôt que 70% de la population active française !

En 2022, il existait 471 niches fiscales pour un coût de 91 milliards d'euros. Un faible pourcentage (les contribuables plus aisés) profitent d'une très grande majorité des crédits et réductions d'impôts (les fameuses « niches fiscales »).

La Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) a rendu en 2021 un avis mitigé sur le CIR (coût de 6,6 milliards d'euros en 2020 pour l'État). Peu de PME ou TPE en bénéficie ... Par contre, SANOFI qui n'a pas pu élaborer un vaccin à temps contre le COVID perçoit en moyenne 120 millions d'euros par an de CIR depuis 10 ans (soit plus d'un milliard d'euros de recettes en moins pour l'Etat).

- « **Y-a-t-une inégalité d'information ?** » Oui ! Le recours à un notaire, un expert-comptable ou fiscaliste est réservé à un public en général «aisé». La dématérialisation des démarches et de l'information pose problème à nombre d'utilisateurs et en particulier aux personnes en difficultés: les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes étrangères, les personnes en situation de précarité sociale. ... Quelques chiffres à l'appui : 22 % des français n'ont pas d'ordinateur ou de tablette à leur domicile pour effectuer leurs démarches en lignes ! 28 % des personnes s'estiment peu ou pas compétentes pour effectuer leur démarche administrative en ligne*.

L'accès à nos guichets est de plus en plus difficile. En 2012, les girondins pouvaient se rendre dans près de 45 services des Finances Publiques pour être renseignés sur leurs impôts. Aujourd'hui il ne reste plus que 7 sites et 2 antennes sur tout le département. Les files d'attente devant les centres des finances publiques ne désespèrent pas et les créneaux de prise de rendez-vous sous-calibrés pour pouvoir répondre à la demande ! Par exemple en 2022, à 3 semaines de la fin de la campagne de déclaration de l'impôt sur les revenus, il ne restait que 2 rendez-vous possibles pour l'ensemble des usagers du service des impôts des particuliers de Bordeaux. Près de 65000 personnes ont réussi en 2022 à contacter les services de la DRFIP33 par téléphone mais combien de personnes n'ont eu personne au bout du fil? Les principales causes de cette difficulté d'accueil du public sont la disparition des points d'accueil et la suppression massive des emplois aux finances publiques : **425 postes en 10 ans en Gironde !**

**Rapport du défenseur des droits « Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on? »*

- « **La question qui se pose c'est celle de l'évaluation de la fraude fiscale [,,]. Il y a des calculs qui vont jusqu'à 80 milliards d'euros en comptant l'optimisation fiscale, qui n'est pas de la fraude.** » Tous impôts confondus, Solidaires Finances Publiques a établi en 2018 le montant de la fraude fiscale entre 80 et 100 milliards d'euro en France par an ; chiffres confirmés par l'INSEE. Fraude, évasion ou optimisation fiscale : pas facile de s'y retrouver !

Ces trois termes reviennent souvent quand on aborde la thématique de la fiscalité mais il n'est pas aisé de comprendre leur portée. La fraude fiscale est une volonté délibérée d'éviter l'impôt en enfreignant la loi. L'optimisation, quand à elle, est légale et permet par l'utilisation de moyens comme les niches fiscales ou les régimes dérogatoires de minimiser le montant de son impôt. Cependant ce n'est pas parce que les moyens utilisés sont légaux que l'optimisation fiscale ne frôle pas les limites de la légalité voire cache de la fraude fiscale En 2023, le scandale des « CumCum » et des « Cum-ex »* a été révélé au public. Il s'agit de schémas permettant aux actionnaires d'entreprises européennes d'échapper à l'impôt sur les dividendes. Ces pratiques jugées comme de la fraude en Allemagne et aux États-Unis étaient jusqu'alors considérées comme de l'optimisation fiscale en France et représentent un manque à gagner de 3 milliards d'euros.

L'évasion fiscale, quant à elle, navigue entre l'optimisation et la fraude. Elle a pour but d'éviter de payer l'impôt volontairement ou de minimiser son montant en détournant l'esprit des lois ou en faisant une interprétation abusive. Par exemple, il s'agit de délocaliser artificiellement ses revenus ou ses bénéfices dans un pays différent de celui où sont les activités économiques, et où les taux d'imposition sont très faibles, voire nuls comme dans les « paradis fiscaux ». La plupart du temps la fraude et l'évasion fiscale se confondent et nombre de multinationales pratiquent massivement l'évasion fiscale pour échapper à leurs obligations en terme d'impôts. Les scandales sur l'évasion fiscale sont nombreux : Pandora Papers, Panama Papers, Paradise Papers, MauritiusLeaks, SwissLeaks, taxe GAFA et coûtent cher aux Français.

- « **Le temps vérificateur est précieux** »: C'est vrai ! Mais surtout il s'est raréfié ! Depuis 2009, 3000 emplois ont été supprimés dans le contrôle fiscal. Mais le contrôle fiscal ne repose pas que sur les vérificateurs mais sur l'ensemble de agents des services fiscaux et ceux dès la réception d'une déclaration !

Les suppressions massives d'emploi à la DGFIP (30 000 depuis 2009) ne permettent plus d'effectuer correctement les tâches de contrôle et de vérification. Il est alors plus facile pour les fraudeurs de passer à travers les mailles du filet mais le contribuable honnête est aussi pénalisé. Face à la complexité de la déclaration d'impôt sur les revenus, une erreur peut vite arriver sans aucune volonté de l'usager de frauder. En l'absence de personnel suffisant dans les services pour détecter les erreurs sur les déclarations, l'usager pourra se voir imputer un montant d'imposition qui n'est pas le bon voire des pénalités ! Notre rôle premier n'est pas la répression mais l'information et l'orientation du public !

L'ambition du gouvernement sur la lutte contre la fraude fiscale est bien faible (redéploiement et non création !) de 1500 emplois sur la France, augmentation du nombre de contrôles fiscaux...) et s'apparente plus à de simples annonces ou déclaration d'intentions. Pourtant n'oublions pas que le montant de la fraude fiscale est estimée aujourd'hui entre 80 et 100 milliards d'euros par an en France !

**« En avoir pour mes impôts » :
que se cache-t-il derrière ce titre racoleur ?**

Opération de communication avant tout, « en avoir pour mes impôts » révèle une vision simpliste et démagogique du Gouvernement sur la question de l'impôt.

En mettant en correspondance directe le montant de l'impôt payé par un contribuable à un service rendu, le Gouvernement instaure une relation de prestations de service du contribuable vis-à-vis de l'impôt: je donne 100 € à l'État donc je peux bénéficier d'un service à 100€. C'est bien loin de l'esprit redistributif et d'une répartition équitable des recettes de l'État servant avant tout l'intérêt général.

Tous les Français n'ont pas les mêmes besoins en termes de services publics mais devraient-ils pour autant payer en fonction de ce qu'ils consomment ? Ce raisonnement est contraire aux valeurs de notre contrat social (articles 13 à 15)

Le questionnaire proposé par le Gouvernement sur le site « en avoir pour mes impôts » ne laisse que peu de place à la nuance et à l'expression libre. Les questions sont orientées de manière à amener le citoyen à abonder dans le sens du projet politique du Gouvernement et éviter « les sujets qui fâchent » ! On notera que dans les impôts disparus n'apparaît pas l'Impôt sur la Fortune. Il ne faudrait pas donner l'idée aux Français de vouloir rétablir cet impôt ! Mélangeant cotisations sociales et recettes fiscales, le questionnaire demande de classer les postes de dépenses sans préciser leur mode de financement. Le remboursement de la dette apparaît dans les propositions de chefs de dépenses de l'État ... Étrange, quand on sait que le remboursement de la dette n'est pas une dépense de l'État et que seuls les intérêts en constituent une...

Le gouvernement ne se pose pas volontairement les bonnes questions : Où en est le consentement à l'impôt qui est à la base de notre pacte social ? Notre système fiscal est-il juste et correspond-il encore aux besoins des citoyens ? Expliquer l'impôt exige d'être précis et de savoir faire preuve de clarté dans ses propos, ce qui ne semble pas être la volonté de l'État aux vues de cette opération brouillon et peu convaincante.

Solidaires Finances Publiques 33 reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions et approfondir les thèmes soulevés dans cet article. Le Directeur Général Adjoint de la DGFIP est intervenu dans les colonnes du Sud-Ouest le 5 juin lors de sa visite à Bordeaux sur la lutte contre la fraude fiscale. Nous vous adresserons également un communiqué de presse argumenté en réponse à ses affirmations.

Contact:

Solidaires Finances Publiques -section de la Gironde
Patrick Mérian ou Emilie Lorente
Cité administrative – 20ème étage Tour B
33090 Bordeaux CEDEX
Téléphone: 05.56.24.81.54
Portable section : 07.83.41.44.42
<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/330>